

Flux des transferts de données de
facturations électroniques avec
Plateformes de Dématérialisation
Partenaires – PDP –

Réalisation DAGTVA

Janvier 2025

- Propos liminaires -

Une projection des prévisions de la *Banque de France* prévoyait déjà plus de 20 Milliards de paiements en 2024 payées par CB avec une TVA présente, factures de ventes payées par voies numériques, B²C majoritaires. Cela donne une idée sur le nombre de factures à traiter qui seront sujettes à la facturation électronique.

Comme il ne peut y avoir, sauf particularité, de facturation B²C sans en amont de facturations de production B²B, ce chiffre est à multiplier par 2 car la *Banque de France* dans ses prévisions de paiements numériques ne prend pas en compte le fait que le vendeur et l'acheteur en B²B devront, pour la même transaction, faire une déclaration numérique de la facture à destination de la *DGFIP*.

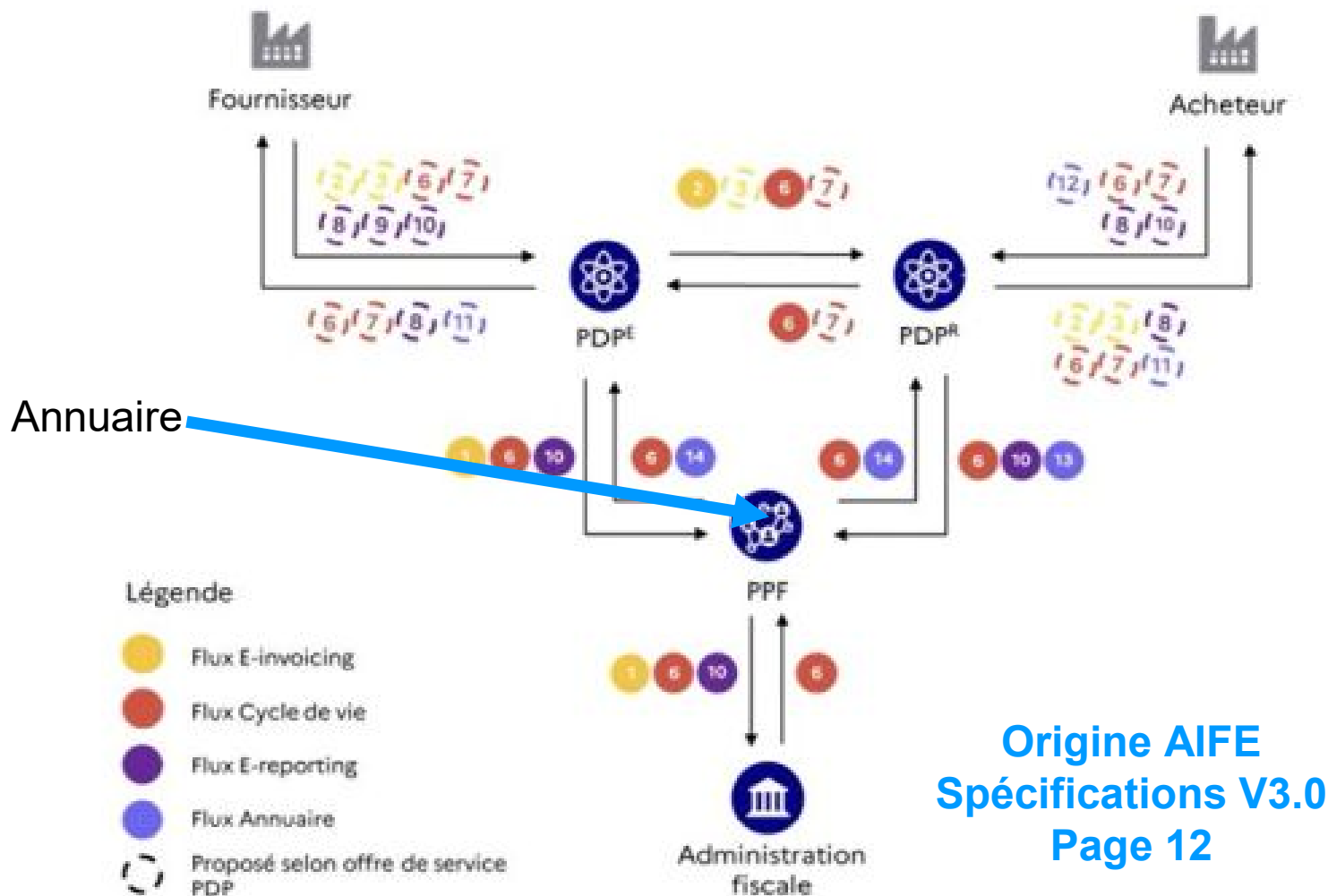
Il faut donc prendre en compte plus de 40 Milliards de factures, auxquelles il faut ajouter 20 Mrds de factures B²C. **Total 60 Mrds de factures.**

Les décisions par décret du mars 2024 imposent que les factures soient traitées par des **Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)** avant transfert à la *DGFIP* par le PPF.

Les flux de traitements de chaque facture sont alors **à multiplier par 12** (hors annuaire) entre les entreprises, les PDP et la *DGFIP* comme le montre la page suivante de l'*AIFE* dans les spécifications V3.0 page 12.

Périmètre des éléments publiés

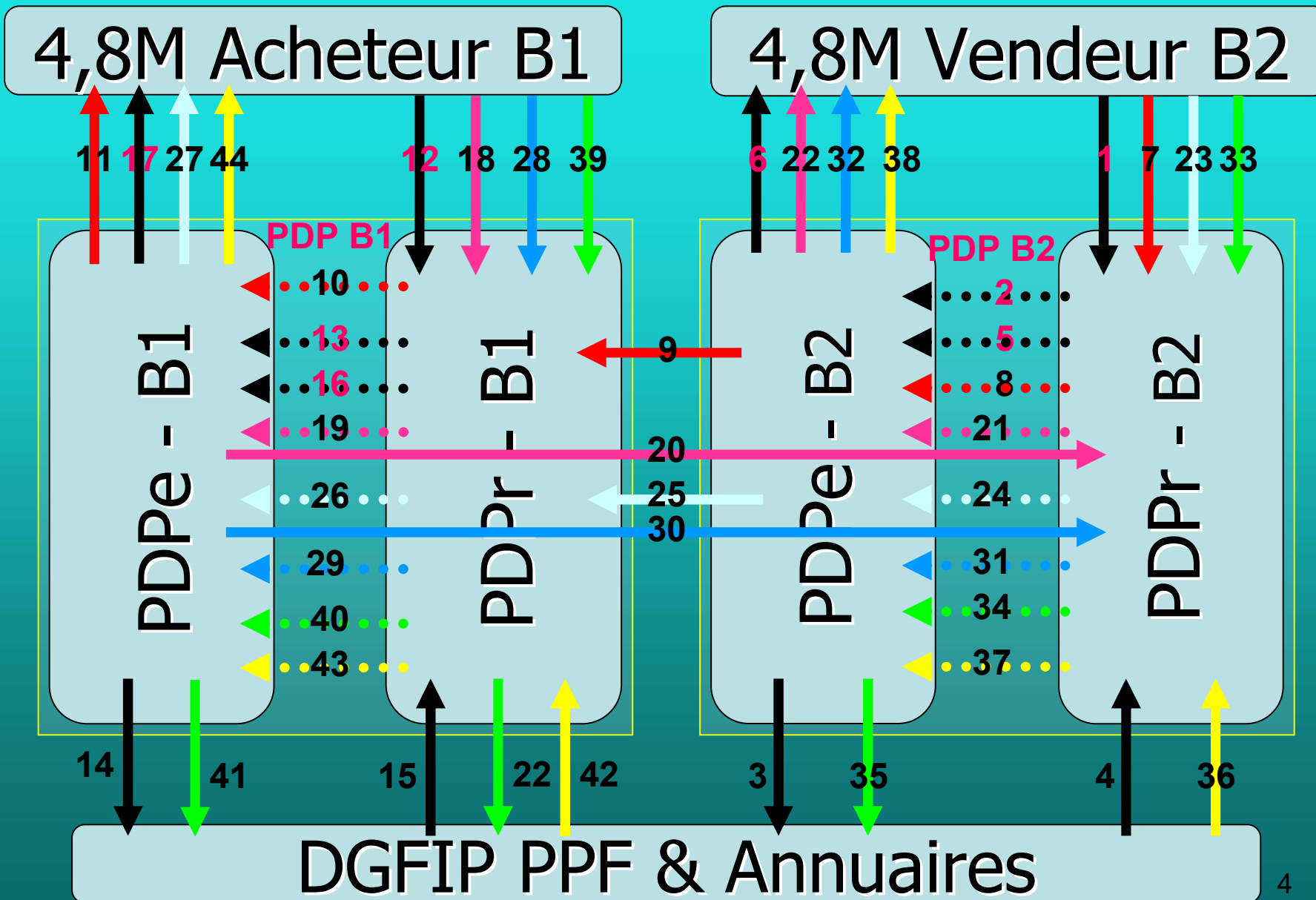
Cartographie de l'ensemble des flux



Origine AIFE
Spécifications V3.0
Page 12

Les flux numérotés et encadrés sont détaillés page suivante

Représentation totale des flux pour 1 facture en B²B



Une seule navette de correction de facture est présentée

Étape 1

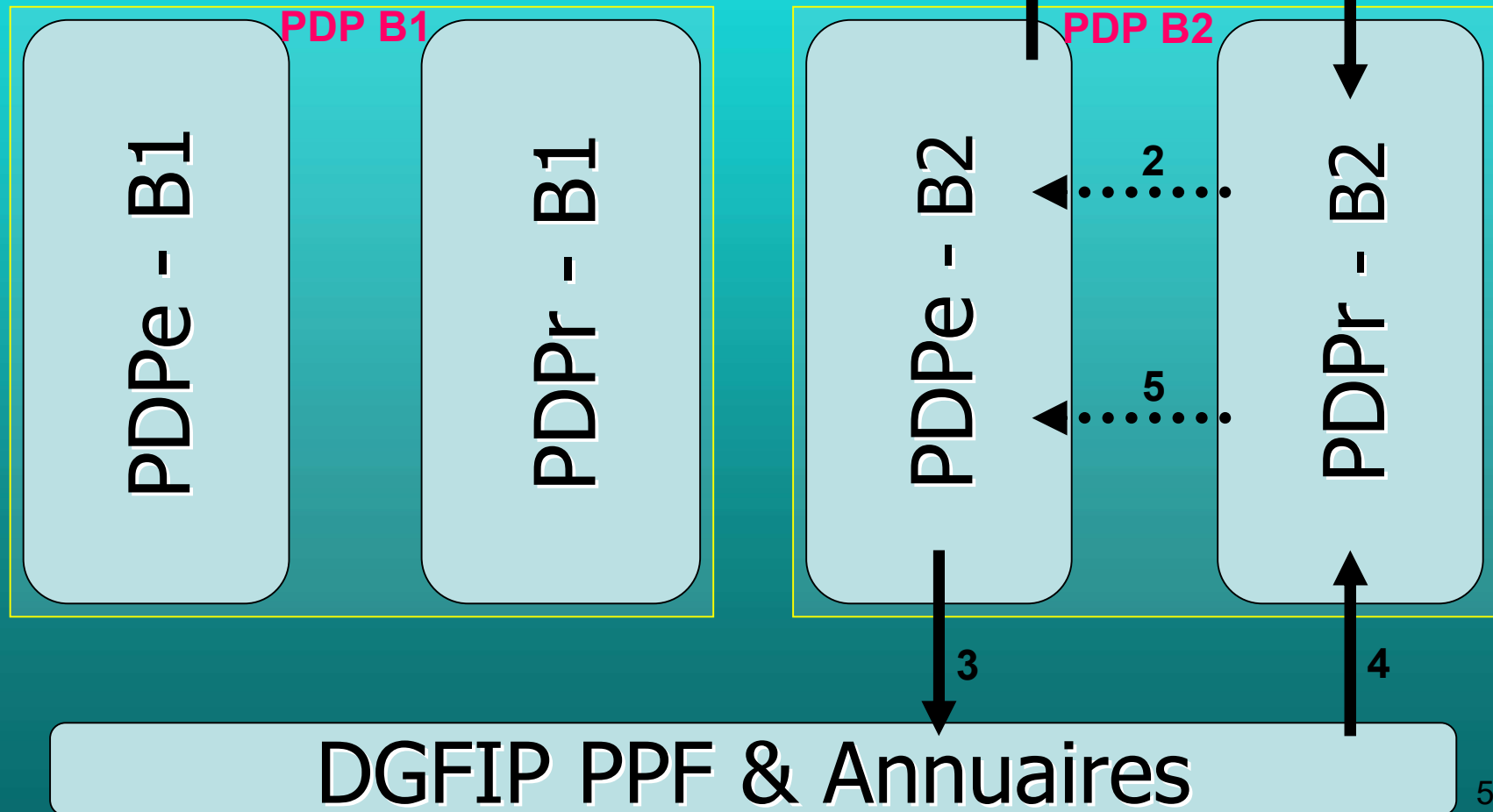
Une vente est faite en B²B

Connexions du vendeur à l'annuaire PPF des entreprises

4,8M Acheteur B1

4,8M Vendeur B2

Pour vérification de l'acheteur

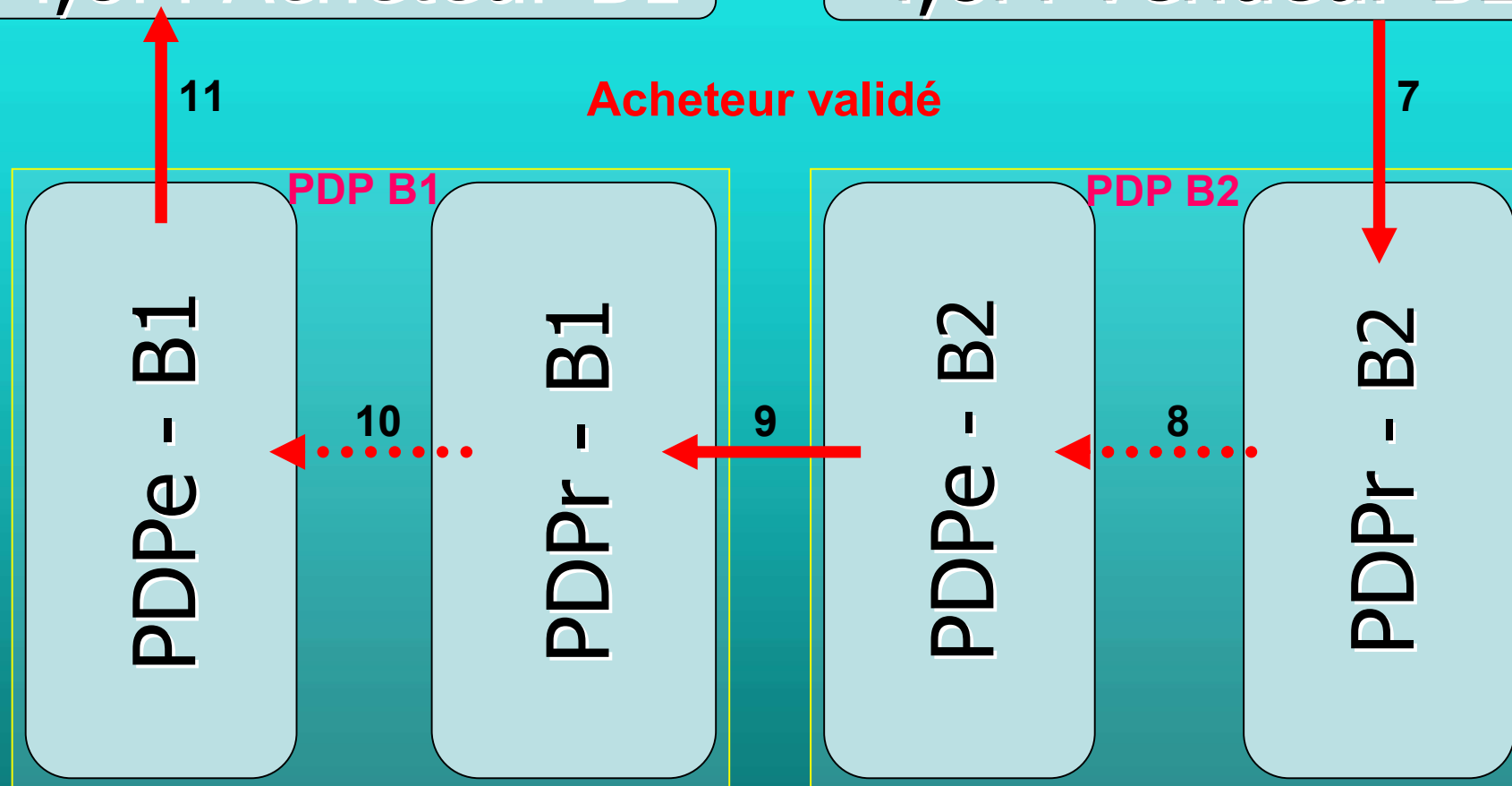


Étape 2

Création et transfert vers l'acheteur de la facture de vente

4,8M Acheteur B1

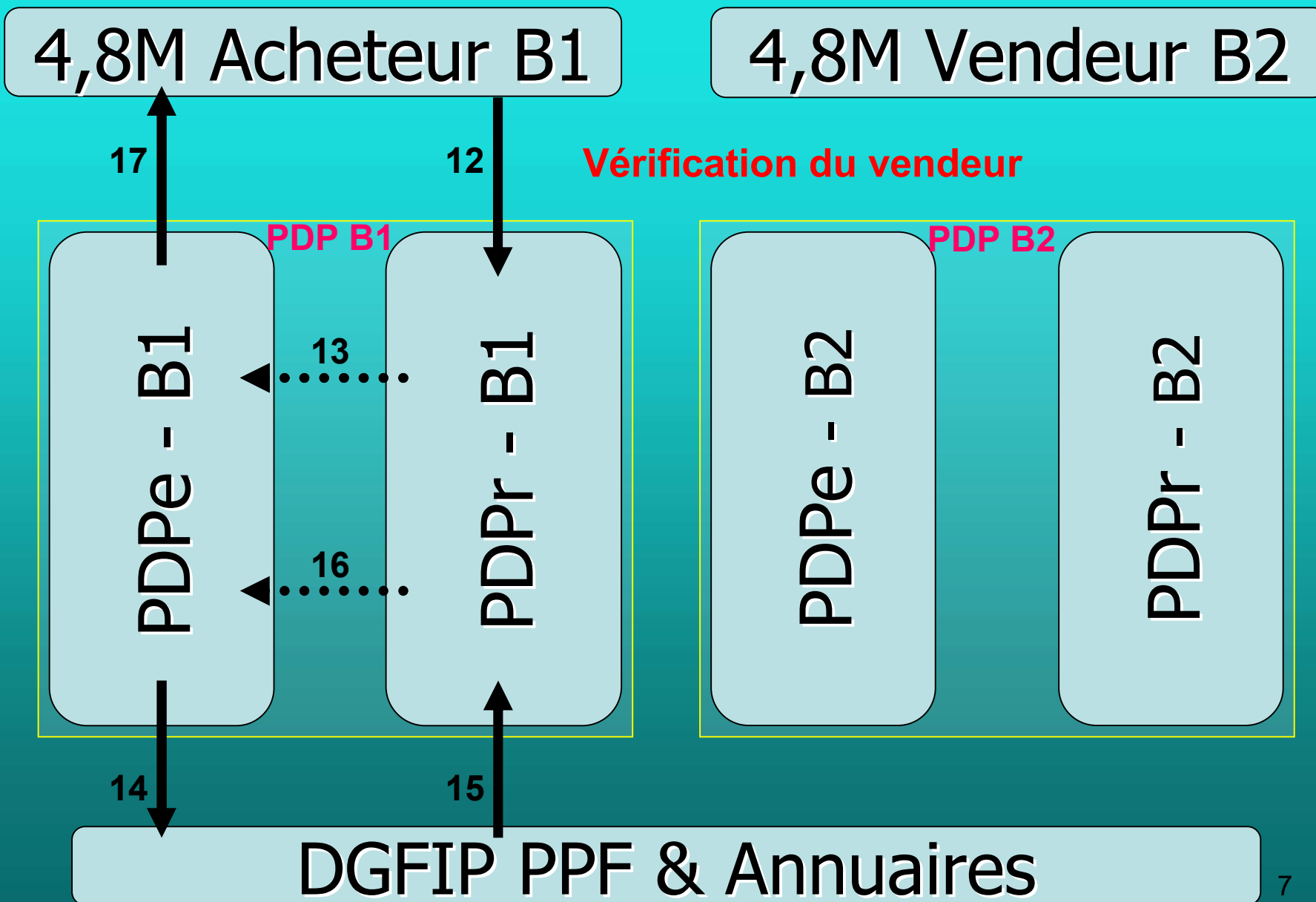
4,8M Vendeur B2



DGFIP PPF & Annuaire

Étape 3

Connexions de l'acheteur à l'annuaire PPF des entreprises

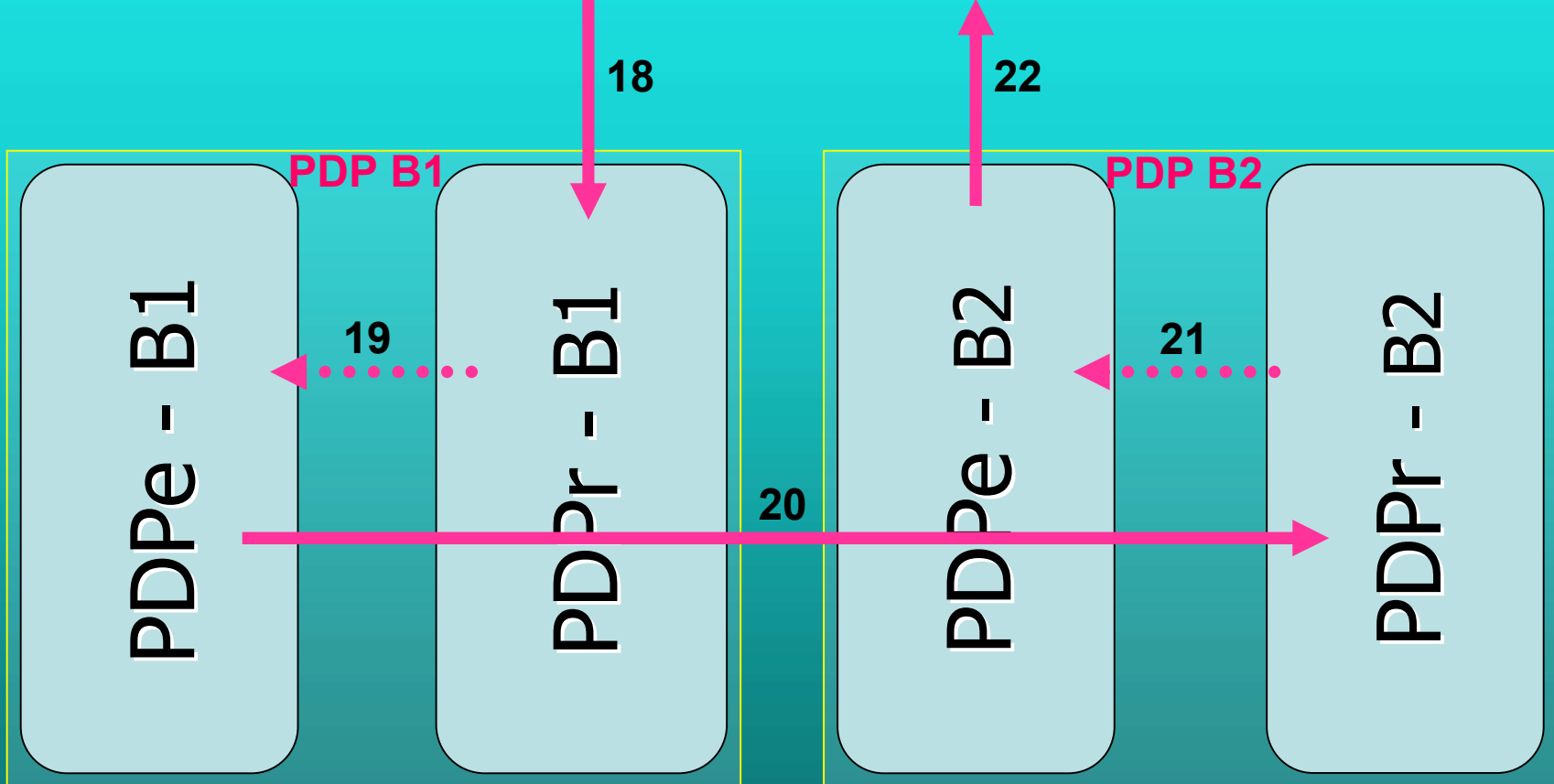


Étape 4

Acceptation ou correction de la facture par l'acheteur

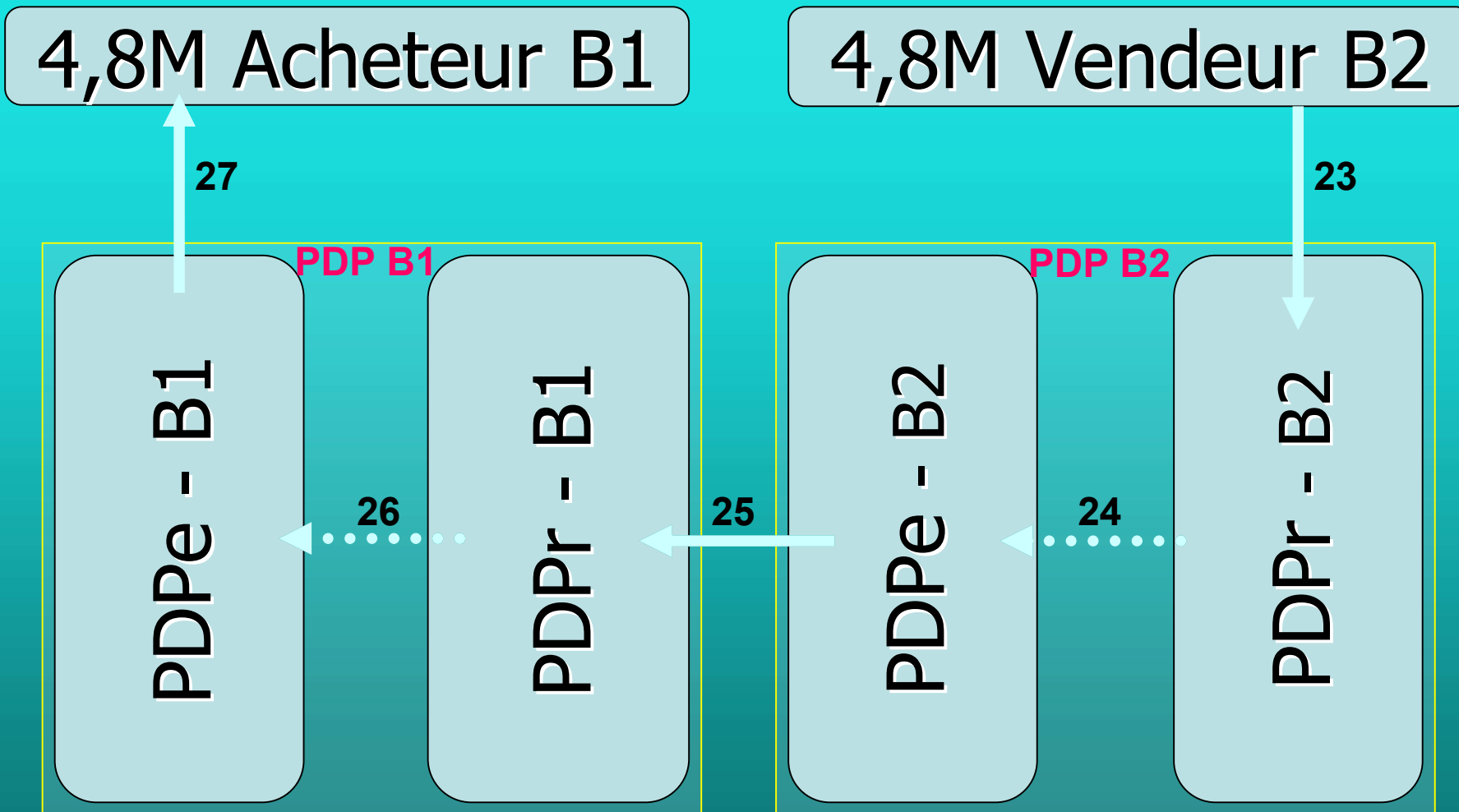
4,8M Acheteur B1

4,8M Vendeur B2



Étape 5

Retour de la facture corrigée par le vendeur

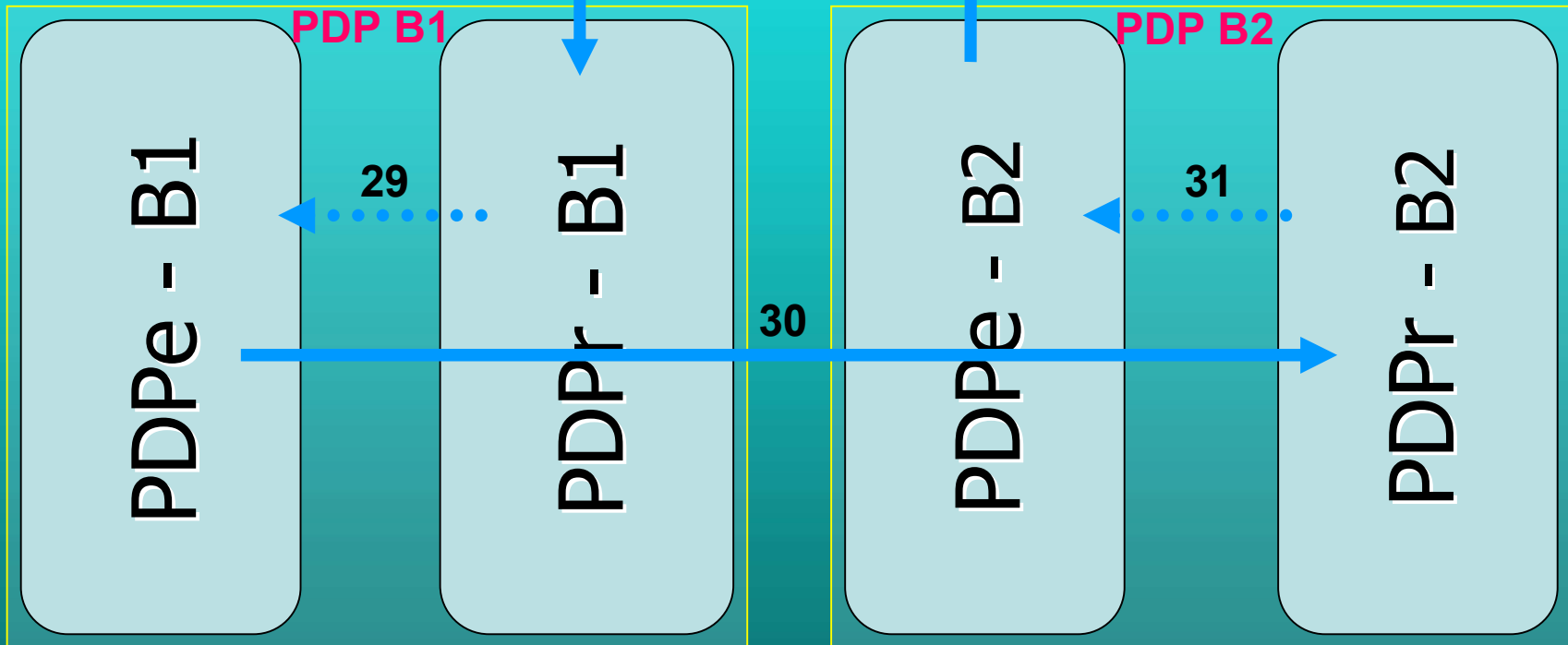


Étape 6

Acceptation de la facture corrigée par l'acheteur

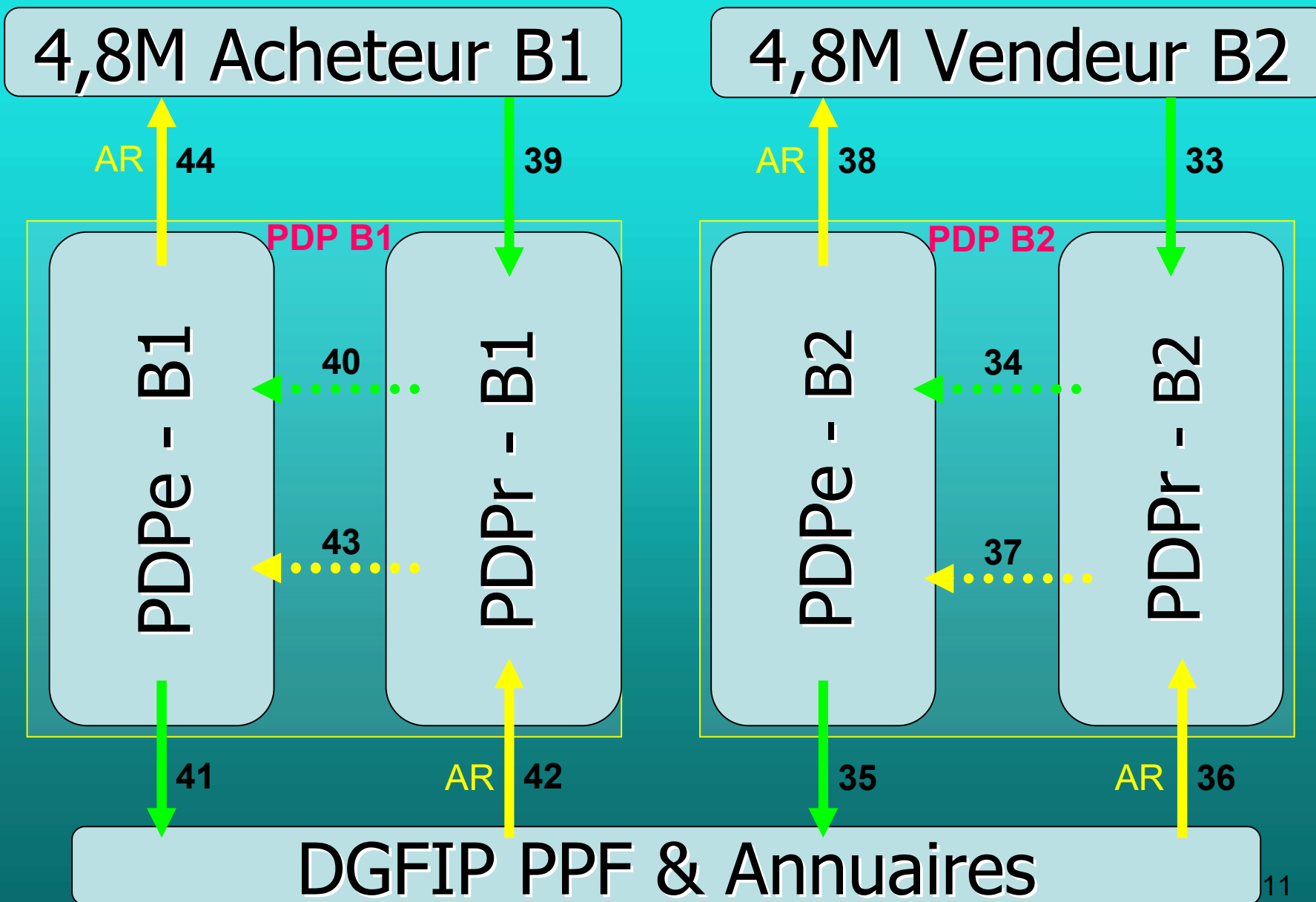
4,8M Acheteur B1

4,8M Vendeur B2



Étape 7

Transferts DGFIP et AR des factures de ventes et d'achats



Nota : en dehors des **flèches noires** d'accès au PPF pour vérification des identifiants des entreprises : SIREN, SIRET, coordonnées, etc, chaque autre flèche pleine représente plus de 20 Milliards de factures par an.

Il est alors facile de compter le nombre de flèches entrantes et sortantes des entreprises et PDP pour connaître le total des transferts de données entre les entités.

Les flèches en pointillé représentent les transactions internes aux PDP qu'il faudra prendre en compte pour les temps de traitements machines, hors sauvegardes, arrêts techniques de maintenance, etc.

Pour les entreprises (hors **flèches noires**) : 12×20 Mrds = 240 Mrds de transferts

Pour les PDP entre elles et les entreprises : 12×20 Mrds = 240 Mrds de transferts

Pour les PDP entre elles : 4×20 Mrds = 80 Mrds de transferts

Pour les PDP entre elles et le PPF : 8×20 Mrds = 160 Mrds de transferts.

Total pour les PDP en B²B : $240 + 80 + 160 = 480$ Mrds de transferts

Hors B²C sur 83 PDP donne nombre de factures à traiter en milliards

par PDP: $480/83 = 5,783/365/24/3600 =$ **183 factures à traiter par seconde H24 !**

**Au format EN 16931 sans aucun incident ni arrêt de maintenance,
c'est techniquement impossible à faire fonctionner !**

FIN